

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf, le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 19, présents : 15, votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2009

Présents :

Mmes DUBOUCHET Marie-Christine, BAR Muriel, MATTHEY Claire, PARENT Séverine ;

Mrs MAUME Philippe, NAVA Pierre, AUGUSTIN Christophe, LAHURE Fabrice, ALESSIO Alain, BEYTRISON Bernard, BOYER Christophe, DUMONT Gilles, MONCHAL Christophe, PERNET Fabrice, PIGNOL Sébastien

Absents :

MIHAYLOV Sylvie

Mme CRETIN Sabine a donné procuration à Mme DUBOUCHET Marie-Christine

Mr CUGNET Bernard a donné procuration à Mme BAR Muriel

Mr LEONE Pierre a donné procuration à Mr BOYER Christophe

Secrétaire de séance : Fabrice PERNET

N° 21/2009 GROUPE SCOLAIRE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du concours restreint sur esquisse lancé pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire avec restaurant, accueil périscolaire, salle de sports et logement de fonction, il convient de valider la proposition de choix du jury.

Monsieur GRANGER de la Société AMOME Conseils, conducteur d'opération, est invité à présenter les projets des trois candidats. Il rappelle les critères de choix prévus au règlement de consultation et indique que le jury, à l'unanimité, a proposé de retenir le projet du groupement Anne RAIMOND (architecte mandataire) / Michel DESVALLEES (architecte associé) / Isabelle DUPUY-BALDY (architecte associée) / VIATEC ALTUS / GMS Structures / Concept Bois Structure / CENA Ingénierie / EIC², qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 580 000 € HT.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre (forfait provisoire) s'élève à 433 180 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :
. **APPROUVE** le choix du jury et **DÉCIDE** de retenir le projet du groupement Anne RAIMOND (architecte mandataire) / Michel DESVALLEES (architecte associé) / Isabelle DUPUY-BALDY (architecte associée) / VIATEC ALTUS / GMS Structures / Concept Bois Structure / CENA Ingénierie / EIC²,
. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes au contrat de maîtrise d'œuvre.

N° 22/2009 ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 03/2009 DU 05 FÉVRIER 2009

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour des raisons de légalité, il convient d'annuler la délibération n° 03/2009 prise le 05 février 2009 et concernant la fixation du prix des photocopies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** l'annulation de la délibération n° 03/2009 du 05 février 2009.

N° 23/2009 EMPLOIS D'ÉTÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu plusieurs demandes de jeunes de la Commune qui recherchent un emploi pour cet été.
Il propose la création de postes aux services techniques pour 2009 permettant l'embauche de jeunes sous contrat pendant la période d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** la création de postes d'emploi d'été pour l'année 2009.